

**L'an deux mille vingt-deux et le quatorze avril, à 19 h 00 le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Gilles COUTURE, Maire.**

Absents excusés : CONVERSET Félicie, DATOLA Murielle, LOCHE Benoît, SALLET Marie.

Le compte-rendu de la réunion du 15 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

**I - DEVENIR DU SIÈGE SOCIAL DU SYNDICAT DES EAUX DU MARSEILLON ET DU TURSAN (SEMT)**

En préambule à la réunion, Monsieur Pascal BEAUMONT, président du SEMT est venu, à la demande de Monsieur le Maire, nous parler du devenir possible dudit siège social. En effet, le 16 mars dernier, le Président lui en avait rapidement parlé lors d'une conférence des Maires de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président explique les raisons d'une délocalisation « prévue » de ce siège :

- Recentrer le siège par rapport au nouveau territoire,
- Bâtiments actuels non conformes et la rénovation du site serait trop onéreuse par rapport à une construction sur un autre site (1 400 000 € contre 900 000 € environ).

Monsieur le Maire exprime alors sa déception et ses craintes :

- Le projet tournerait le dos à plus de 60 ans d'histoire pour cette eau du Tursan,
- Il aurait des conséquences fâcheuses pour l'économie de la Cité et de son territoire,
- Il viderait ainsi de vie tout un îlot, à l'entrée de la bastide, qui pourrait devenir une friche.

Après un long débat et malgré un ressenti très négatif de l'ensemble du conseil municipal, Monsieur le Président reste sur ses positions sans toutefois apporter des preuves matérielles sur les chiffres avancés. A suivre...

**II - PARTICIPATION A LA SOCIÉTÉ D'INTÉRÊT COLLECTIF « MA VIGNE EN TURSAN »**

Monsieur le Maire pense que la commune de Geaune, qui a la chance de compter en son sein la Cave des Vignerons Landais Tursan-Chalosse, se doit de soutenir ce beau projet de territoire porté par ladite cave afin de pérenniser un des piliers de l'économie locale : la viticulture.

Il propose de souscrire 10 parts sociales, soit 10 000 €, c'est-à-dire l'équivalent d'un hectare de vigne.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

**III - VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ MÉNAGE**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux, à savoir :

- Taxe foncier bâti : 35,00 %,
- Taxe foncier non bâti : 51,30 %.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition.

#### **IV - BUDGET PRIMITIF 2022**

Il présente un équilibre dépenses-recettes :

- o Fonctionnement : 885 085,12 €
- o Investissement : 674 676,90 €.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

#### **V - CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES (STEP)**

Après toute l'incertitude, voire l'inquiétude générée par les propos du président du SEMT, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De surseoir à la signature de ladite convention où la commune et le Syndicat financeraient ce projet, à hauteur de 50 % chacune, hors subventions. Le coût pour chacune des parties était de l'ordre de 400 000 € minimum,
- De demander d'étudier un autre scénario, soit une STEP de 1 000 équivalents habitants, comme l'ancienne. En effet, même si le conseil municipal œuvre pour que la population continue d'augmenter, la marge avec 1 000 équivalents habitants restera grande, surtout que certains quartiers (Pantagnan, Bourdos,...) ne seront jamais raccordés. D'autre part, avec ce scénario, le coût serait beaucoup moins important pour la commune que pour le Syndicat.

#### **VI - FORFAIT SACEM**

Les forfaits spécifiques SACEM pour les communes de moins de 5 000 habitants ne couvrant que les manifestations organisées ou initiées par la commune, la proposition de souscrire un contrat est abandonné.

#### **VII - POINT TRAVAUX PRINCIPAUX**

1. Voirie.
  - a. Le marché pour l'aménagement de la route de Samadet a été fructueux, la Route Ouvrière Aturine a été retenue.
  - b. Elle sera sollicitée pour faire une offre pour les autres travaux de voirie : rue Jean Moulin, Allée du Vert Galant, parking cimetière,...
2. SYDEC. Seuls les travaux de remplacement des « bulles » sont retenus : impasse Cyprienne, rue du Souvenir Français et route de Clèdes (camping).
3. Poteau incendie à déplacer sur le site de la cave. L'affaire suit son cours, les frais seront à la charge de la Cave.
4. Piscine. Le sable pour les filtres est arrivé. Ouverture programmé au 7 juin.

#### **VIII - TOUR DES COMMISSIONS**

1. Communication.
  - Prochain Petit Geaunois à finaliser et à distribuer avant le 7 mai.
  - Création d'un visuel personnalisé d'un « disque bleu » sur Geaune et devis demandé à Publitursan pour 500 et 1 000 exemplaires.
  - « Livret d'accueil nouveaux arrivants ». En cours de réalisation. Dès sa finalisation, il sera imprimé en mairie et disponible sur les différents supports de

communication de la commune.

- L'exposition photos sur les 700 ans doit être réalisée sur support « Dibon » et doit être fixée avant le 15 juin par Publitursan.

2. Jumelage. L'anniversaire du 40<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage avec Village-Neuf se déroulera les 1, 2 et 3 juillet prochains en collaboration avec le Comité des Fêtes de Geaune. Programme :

- Vendredi 1<sup>er</sup> juillet. Arrivée en fin d'après-midi, accueil avec les membres du Comité de Jumelage et familles d'accueil. Repas en commun à la fête.
- Samedi 2 juillet. Journée visite (programme en cours). Soirée tapas ou libre.
- Dimanche 3 juillet. Journée officielle.
  - 10h30 : Messe
  - 11h45 : Renouvellement du Serment de Jumelage, remise de cadeaux
  - 12h30 : Intronisations
  - 14h00 : Repas officiel, en collaboration avec le Comité des Fêtes
  - 17h00 : Course landaise
  - 20h00 : Repas des coursayres
- Lundi 4 juillet. Départ de nos amis Alsaciens.

3. Finances élargie. Réunion le 3 mai à 19h00 pour la redevance d'occupation du domaine public et la « mayade ».

## **IX - MANIFESTATIONS PASSÉES ET À VENIR.**

1. Repas des « anciens » le 2 avril. Excellent repas dans une très bonne ambiance, malgré la défection de certains « anciens ».
2. Marché du dimanche. Il a repris le 10 avril dans un format très réduit.
3. Conseil Inter Municipal des Jeunes (CIMJ). Le vote ayant eu lieu le 8 avril, il sera installé le samedi 16 avril avec 16 titulaires et 2 suppléants. Toutes les communes du SIVU sont représentées.
4. Victoire du 8 mai 1945. Pas de messe, seulement la cérémonie au monument aux morts avec une délégation de l'Escadron Tursan, suivie d'une réception dans la grande salle de la mairie.
5. « Mayade ». Comme prévu, elle aura lieu samedi 14 mai en soirée. Les membres du personnel de la commune et du SIVU n'habitant pas à Geaune seront également invités.

## **X - DIVERS**

1. Elections présidentielles.
  - Le tableau des permanences pour le 2d tour est établi.
  - Il faudra noter le plus jeune électeur pour communiquer ses coordonnées à l'ADAMAL des Landes pour le « Challenge du plus jeune électeur ».
2. Projet en faveur de l'Ukraine. A noter l'initiative formidable de 5 collégiens en classe de 4<sup>ème</sup> de fabriquer des doudous « Blankinou » (« Blank » veut dire doudou en ukrainien) pour les envoyer aux enfants Ukrainiens. Ils proposent également le patron de « Blankinou » afin que d'autres personnes fassent comme eux. Monsieur le Maire les a

remerciés et félicités. Il leur a communiqué les coordonnées de l'organisme chargé de la collecte.

La séance est levée à 22h00.

Ont signé au registre :

COUTURE Gilles

LACOSTE Gilles

FLOUS Pierre

ARRAGON Dominique

DUFAU Sandrine

SERRES Frédéric

BAILLET Jean-Michel

DARZACQ Christophe

LOCHE Benoît

Excusé

PLAÏNO David

SALLET Marie

Excusée

CUPILLARD Hélène

THIBAUT Céline

DATOLA Murielle

Excusée

CONVERSET Félicie

Excusée